

1. Composition du jury

Le jury était composé en 2022 de :

- Marine DEHEUVELS-BOURGEOIS, professeure de lettres et d'histoire des arts au lycée Jean Moulin d'Albertville, chargée de mission académique pour l'histoire des arts
- Claire DIETRICH IA-IPR histoire-géographie chargée de l'histoire des arts
- Yves RAUCH IA-IPR éducation musicale et chant choral chargé de l'histoire des arts

Ont également été membres du jury les années antérieures :

- Laurence BURG IA-IPR EPS, chargée de l'enseignement danse et arts du cirque
- Fabrice DI SANTO IA-IPR arts plastiques
- Vincent HERAIL professeur d'histoire-géographie et d'histoire des arts au lycée Baudelaire d'Annecy
- Alexandre WINKLER IA-IPR lettres, chargé de l'enseignement cinéma-audio-visuel

2. Rappel des textes réglementaires :

Les modalités d'organisation et de passation de cette certification sont définies par la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 parue au [BO n°30 du 25 juillet 2019](#).

3. Les candidats : bilan quantitatif depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombres d'inscrits	3	10	14	13	0	9
Nombre de présents	3	10	12	11	0	7
Nombre d'admis	1	4	6	4	0	5
Taux d'admission	33%	40%	50%	36,4%	/	71,5%

Disciplines de recrutement des candidats ayant passé l'oral :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Lettres	2	3	2	4	0	2	13
Histoire-Géographie	1	5	2	2	0	3	13
Arts plastiques	0	2	8	2	0	0	12
LVE	0	0	2	2	0	2	6
Arts appliqués	0	0	0	1	0	0	1

Sur les 6 dernières années (en excluant 2021 avec aucun candidat étant donné le contexte sanitaire), le nombre de candidats présents par session varie de 3 à 12, du simple au triple. Le taux d'admission varie d'un tiers à plus de 70%. Globalement, il est en hausse, signe que les candidats se préparent de mieux en mieux aux attentes de cette certification.

Les disciplines de recrutement se concentrent autour de 4 principales, ce qui peut être déploré, l'histoire des arts concernant tous les champs disciplinaires.

La désaffection ces dernières années des professeurs des disciplines artistiques est également regrettable.

Pour 2022, le jury se félicite de la qualité et du sérieux de la grande majorité des candidatures ainsi que du soin certain apporté à la préparation du dossier et de l'exposé de l'examen.

Les notes de la session s'étendent de 06/20 à 16/20.

4. Le dossier et la préparation à l'examen

Même s'il n'est pas évalué en tant que tel, le dossier est le premier contact entre le candidat et le jury. Il constitue également un document d'appui pour l'entretien.

Son élaboration mérite d'être soignée et murie. Son objectif étant de contribuer à montrer au jury que le candidat présente les qualités et les compétences attendues pour obtenir la certification, sa rédaction se doit d'être réflexive et organisée. Ainsi les formations, les expériences, le parcours du candidat gagnent à éviter de se présenter uniquement sous la forme de simples listes ou d'un CV.

D'autre part, il est dommage que le « *développement commenté de l'une des expériences qui paraît la plus significative [au candidat]* » ne soit pas toujours présent. Le jury apprécie particulièrement une proposition concrète conduite ou à conduire avec les élèves comportant des éléments précis sur la dimension pédagogique, sur les apprentissages des élèves, sur les compétences travaillées, sur les partenariats éventuels, sur la démarche de projet, sur le travail d'équipe car un projet d'histoire des arts est forcément interdisciplinaire. L'écueil est de s'enfermer dans une leçon, conduite seul et dans le cadre d'une seule discipline.

Il est à noter qu'entre le moment de l'envoi du dossier et la date de l'examen il s'écoule plusieurs semaines que le candidat peut mettre à profit pour développer ou initier un nouveau projet en histoire des arts avec ses élèves, pour compléter ses lectures, effectuer des visites, assister à des spectacles. Des ressources utiles sont disponibles sur le portail national d'histoire des arts d'Eduscol et du Ministère de la Culture, sur les sites académiques comme sur les sites de grandes institutions culturelles.

Par ailleurs, il n'est sans doute pas d'initiative plus efficace que celle de prendre contact avec une équipe d'enseignants en lycée, en charge d'une section d'histoire des arts, de les rencontrer et d'observer quelques séances d'enseignement.

5. L'exposé

Sa durée est de 10 minutes maximum.

Le jury est sensible aux exposés qui ne sont pas une simple redite du dossier ainsi qu'aux qualités d'organisation et de précision du propos et aux compétences avérées en communication orale.

Une présentation réflexive de « *pratiques des institutions et structures patrimoniales locales, et la capacité à les mobiliser au service de l'enseignement de l'histoire des arts* » avec quelques exemples d'œuvres choisies dans divers domaines artistiques permet de montrer l'aspect singulier et les points forts du parcours artistique du candidat ainsi que son goût pour les arts.

Est également attendue une attention particulière aux nuances entre les termes utilisés : par exemple, discipline/enseignement, enseignement optionnel/ enseignement de spécialité, histoire des arts/histoire de l'art, artistique/culturel ...

Toutefois c'est avant tout une réflexion sur l'expérience de l'enseignement de l'histoire des arts, passée ou projetée, dans ses aspects pédagogiques et didactiques, que le jury attend de l'exposé du candidat.

6. L'entretien avec le jury

Sa durée est de 20 minutes maximum.

Les questions du jury s'appuient sur l'exposé du candidat et généralement sur son dossier. Elles ont pour but d'évaluer les compétences, connaissances et capacités propres à l'enseignement de l'histoire des arts qui figurent explicitement dans le BO de 2019, à savoir et sans hiérarchisation :

« - de solides notions d'histoire générale de l'art, incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'histoire de l'art ;

- la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art ;

- la capacité à analyser une œuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres œuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents ;

- la connaissance et la pratique des institutions et structures patrimoniales locales, et la capacité à les mobiliser au service de l'enseignement de l'histoire des arts ;

- la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe, en lien avec les programmes des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée. »

Le jury attend donc une maîtrise des dispositions réglementaires et des programmes qui encadrent les diverses formes de l'enseignement de l'histoire des arts sur tous les niveaux du cursus scolaire, avec une attention particulière aux enseignements en lycée : enseignement optionnel et de spécialité, connaissance des programmes limitatifs en cours. L'enseignement d'histoire des arts au collège, enseignement culturel et artistique transversal et co-disciplinaire dans le cadre du PEAC, n'est évidemment pas exclu.

Par ailleurs, l'évolution des pratiques d'évaluation de l'histoire des arts au collège comme au lycée implique qu'un candidat puisse expliciter les finalités et modalités d'évaluation possibles de ces enseignements au quotidien dans la classe et dans le cadre des examens, DNB et baccalauréat.

Enfin le candidat devra faire preuve d'une réflexion sur le sens de cet enseignement artistique, les compétences développées chez l'élève, ses objets d'étude et ses situations d'apprentissage propres.

Conclusion

L'examen de la certification complémentaire en histoire des arts ne vise pas à uniquement entériner des compétences strictement universitaires mais il cherche à reconnaître chez un professeur des qualifications scientifiques, didactiques et pédagogiques assorties de postures et d'une ouverture d'esprit prouvant qu'il saura trouver sa place d'expert au sein d'une équipe pluridisciplinaire chargée de la mise en œuvre de l'histoire des arts en collège comme en lycée.

Le jury remercie et félicite les candidats qui chaque année s'engagent dans la préparation et la passation de cet examen, participant ainsi à l'extension et à l'approfondissement de l'enseignement et de la pratique de l'histoire des arts du cycle 3 au lycée dans notre académie.